

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie

A l'att. des participants à la consultation
concernant l'avant-projet relatif à
l'initiative parlementaire « Pour une
redevance hydraulique équitable »

Le 5 novembre 2008

08.445 Initiative parlementaire. Pour une redevance hydraulique équitable (CEATE-E) Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 16 octobre 2008, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E) a adopté un avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques qu'elle a élaboré dans le cadre de l'initiative parlementaire précitée. Nous vous faisons parvenir en annexe cet avant-projet pour prise de position dans le cadre de la procédure de consultation.

Depuis 1997, la redevance hydraulique annuelle maximale s'élève à 80 francs par kilowatt théorique. Le renchérissement basé sur l'indice suisse des prix à la consommation se monte pour la période de mai 1997 à juin 2008 à 12,5%. La commission propose de compenser le renchérissement pour la redevance hydraulique. L'avant-projet de loi prévoit une augmentation raisonnable du taux fédéral maximal de la redevance hydraulique, et cela en deux temps: la redevance annuelle maximale se montera à 100 francs par kilowatt théorique dès 2010 et à 110 francs de 2015 à fin 2019. Le taux maximal de la redevance hydraulique sera réévalué en temps utile par le Parlement pour la période dès 2020.

La durée de la consultation est de deux mois afin que les Chambres soient en mesure de traiter ce projet de loi parallèlement au contre-projet indirect du Conseil des Etats (07.492 lv.pa. Protection et utilisation des eaux [CEATE-E]) à l'initiative populaire « Eaux vivantes (Initiative pour la renaturation) » (07.060).

Nous vous invitons à envoyer votre prise de position à l'**Office fédéral de l'énergie, Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen** d'ici le **lundi 12 janvier 2009**.

M. Michael Kaufmann, de l'Office fédéral de l'énergie (tél. 031 322 56 02 ; michael.kaufmann@bfe.admin.ch), et Mme Natacha Devaux, secrétaire suppléante des CEATE (tél. 031 325 88 87), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Les documents relatifs à la consultation peuvent être téléchargés à partir de la page Internet de la commission (www.parlement.ch).



Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le président de la commission :

Filippo Lombardi

Annexes :

- avant-projet et rapport explicatif de la CEATE-E du 16 octobre 2008
- liste des participants à la consultation